Service volontaire européen pour les jeunes: programme d'action communautaire 1998-2002

1996/0318(COD) - 19/03/1997 - Comité économique et social: avis, rapport

Le service de volontariat, en offrant aux jeunes des chances particulières de s'intégrer dans la vie active et d'acquérir une expérience spécifique sur le plan professionnel et dans le monde du travail, pourrait contribuer à l'action contre l'exclusion et le chômage des jeunes en donnant une plus-value communautaire et les effets multiplicateurs souhaités aux politiques des Etats membres en matière de jeunesse. Le Comité estime aussi pouvoir participer au suivi de la mise en oeuvre du programme et à l'évaluation de ses résultats. Dans le but de renforcer les initiatives de partenariat, le Comité demande à la Commission de prévoir que la coopération avec les ONG inclue les associations de solidarité et, de même, la participation des autorités régionales et locales. Le Comité réaffirme la nécessité d'éviter l'apparition d'éventuelles distorsions sur le marché du travail. Le Comité souhaite que les possibilités budgétaires permettent à l'avenir de développer davantage le programme aussi vers d'autres pays tiers.